

Annexe 2 : Tableau des modalités de diffusion des données par les animateurs du PIFH

Acteur de l'information naturaliste	Thématique	Echelle de diffusion		Format de diffusion	Emprise géographique	Document contractuel	Durée du contrat
		Espèce non sensible	Espèce sensible (cf article 5.2)				
Autorité publique listées en annexe 9, animateurs des plateformes thématiques d'Auvergne-Rhône-Alpes	Flore-Fonge-Habitats	La plus fine disponible	La plus fine disponible	Consultation internet, exportation sous différents formats	Région ou Département	Charte	Charte
Adhérent à la Charte	Flore-Fonge-Habitats	La plus fine disponible	Communale ou maille de 5 km de côté	Consultation internet, exportation sous différents formats	Territoire d'intervention / zone d'étude	Lettre d'adhésion	Charte
Acteur non adhérent	Thématique de l'étude	La plus fine disponible	Communale ou maille de 5 km de côté	Consultation internet, exportation sous différents formats	Secteur d'étude	Convention	Durée étude
Grand Public	Thématique de l'étude	Communale ou maille de 5 km de côté	Communale ou maille de 5 km de côté	Consultation internet, exportation en format .pdf	Auvergne-Rhône-Alpes	Sans objet	Sans objet

Précision quant aux modalités d'accès aux données du PIFH :

- Le territoire d'intervention est défini dans les statuts de la structure : mise à disposition d'un code d'accès permanent sur le territoire en question ;
- Aucun territoire d'intervention précis n'est défini dans les statuts de la structure : une demande au cas par cas doit être effectuée pour l'obtention d'un code d'accès temporaire sur la zone d'étude / d'intervention.